



Conditions Générales de Vente

L'ATELIER DE MANON - Société POLE DANCE SCHOOL

Vous êtes actuellement connecté sur le Site « www.poledancebeziers.com ». Le présent document a pour but de vous informer sur la société et ses Conditions Générales de Vente. Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes commandes passées sur le Site Internet www.poledancebeziers.com et via notre plateforme B-Sport.

Les Conditions Générales de Vente sont conclues d'une part entre :

La société « Pole Dance School », dont le siège social se situe au 280 Rue Félix Nadar 34500 BEZIERS, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés De Béziers, sous le numéro 799 509 724, numéro d'identification TVA intracommunautaire FR96 799 509 724.

Adresse courriel : contact@poledancebeziers.com N° Téléphone : +33 (0)6 14 66 51 58

Et, d'autre part :

Par toute personne physique ou morale souhaitant procéder à un achat via le Site www.poledancebeziers.com et via notre plateforme B-Sport.

Ci-après dénommé le « client »

Les parties conviennent que leurs relations seront régies exclusivement par le présent contrat, à l'exclusion de toute condition préalablement disponible sur le site. Toutefois, si une condition venait à faire défaut, elle serait considérée être régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente à distance dont les sociétés ont siège en France.

Le client reconnaît avoir, préalablement à la passation de la commande, pris connaissance de l'ensemble des informations précitées et des Conditions Générales de Vente.

ARTICLE PRÉLIMINAIRE – DÉFINITIONS

Compte : désigne le compte client créé par le Client via la plateforme « B-Sport » lequel lui permet de commander ses Prestations, de réserver les cours souhaités et de régler ses Prestations.

Contrat : désigne l'ensemble contractuel formé par les présentes Conditions Générales de Vente, le Formulaire d'Inscription et le Règlement Intérieur.

Données : désigne les données à caractère personnel, telles que définies par la loi, du Client et transmises par celui-ci à la Société.

Formulaire d'Inscription : désigne le document contractuel complété et signé par le Client dans le cadre de sa souscription à un abonnement, une carte de cours.

Plateforme : désigne tant que le site internet que l'application « B-Sport », plateforme utilisée par le Prestataire pour la souscription des Prestations, la gestion des Comptes et la réservation des Prestations par le Client.

Prestations : désigne tout achat d'abonnement ou de carte de cours, de stage, de Workshops, de Pole Camps ou tout autre évènement proposé et dispensé par la Société.

Règlement Intérieur : désigne le document contractuel fixant les règles de conduite au sein de la Société et que le Client s'engage à respecter en signant son Formulaire d'Inscription.

Site : désigne le site internet du Prestataire accessible à l'adresse suivante « <https://poledancebeziers.com> ».

Souscription : désigne tout achat de Prestations effectué par le Client auprès du Prestataire.

ARTICLE 1 : INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à toute Souscription et à la conclusion du Formulaire d'Inscription, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations listées à l'article L.221-5 du Code de la consommation.

Toute Souscription à une Prestation par une personne physique (ou morale) emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et

obligation au paiement de l'ensemble des Prestations commandées, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable à la Société.

Le Client est donc tenu de prendre connaissance des présentes Conditions Générales de

Vente, et plus généralement du Contrat, avant la souscription à toute Prestation. Le choix

et l'achat d'une Souscription sont la seule responsabilité du Client.

ARTICLE 2 – OBJET / CHAMPS D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente visent à définir les conditions contractuelles (Droits et Obligations) entre la société et le Client, qu'il soit professionnel ou consommateur, dans le cadre des opérations de vente conclues par le biais de son Site marchand. Le présent contrat est conforme à la réglementation française en vigueur, et plus particulièrement à la Loi 2004-575 dite loi pour la confiance dans l'économie numérique. Il est également conforme aux recommandations de l'OCDE dans le domaine du commerce électronique, ainsi qu'aux dispositions de la loi Châtel entrant en vigueur le 1er juin 2008. Important : le présent contrat est formé des présentes Conditions Générales de Vente et du bon de commande. Les présentes Conditions Générales de Vente sont valables à compter du 1er juillet 2020. La société POLE DANCE SCHOOL se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment et sans préavis les présentes conditions générales de vente. En cas de modification, il sera appliqué à chaque commande les conditions générales de vente en vigueur au jour de la commande. Ainsi, le Client doit être âgé d'au moins dix huit ans, être capable juridiquement de contracter et utiliser ce site conformément aux conditions générales de vente. La revente ou la distribution de produits achetés sur le site « www.poledancebeziers.com » ou la plateforme Bsport est interdite.

ARTICLE 3 – LIEUX DES TENUES DE PRESTATIONS

Les cours ont lieu, sans exception, dans le studio de danse L'Atelier de Manon ouvert à cet effet par la société POLE DANCE SCHOOL et situé au 280 Rue Félix Nadar 34500 BEZIERS.

ARTICLE 4 – DISPONIBILITES DES PRODUITS ET SERVICES

Les produits et services proposés par la société Pole Dance School sont présentés sur son Site en langue Française. Tout ressortissant de la Communauté Européenne et des pays respectant la directive 95/46/CE ne peut faire valoir sa méconnaissance linguistique comme clause d'annulation du contrat. Les offres de services ainsi que les prix correspondants sont valables tant qu'ils sont visibles sur le Site, dans la limite des stocks disponibles. En cas d'indisponibilité des produits et services après passation de la commande, le Client sera informé par mail dans les meilleurs délais. La société POLE DANCE SCHOOL lui proposera un service similaire à prix identique ou un avoir. En raison de la spécificité du réseau Internet, la société POLE

DANCE SCHOOL ne garantit pas sur son Site la disponibilité de tous les services en temps réel.

ARTICLE 5 : PROCESSUS DE SOUSCRIPTION À UNE PRESTATION

5.1 - Pour souscrire aux Prestations proposées par la Société, le Client doit se rendre sur la Plateforme, à l'aide de tout appareil permettant une connexion à internet. En cas de demande spécifique d'une Prestation, le Client devra prendre contact par courriel avec la Société afin d'échanger sur la possibilité d'une telle demande et, dans l'affirmative, de valider sa souscription. Aucune demande de souscription adressée par courrier ne pourra être prise en compte.

5.2 - Lors de sa Souscription, le Client doit :

- A - Remplir le Formulaire d'inscription,
- B - Contrôler et éventuellement corriger le contenu de sa Souscription (à savoir, notamment : identification et quantité des Prestations sélectionnées, prix correspondant),
- C - Créer son Compte afin que la Société puisse y rattacher la Prestation souscrite,
- D - Accepter les présentes Conditions Générales de Vente et le Règlement intérieur,
- E - Confirmer sa Souscription par l'apposition de sa signature électronique sur le formulaire d'inscription.

En cas de règlement par prélèvement bancaire, le Client devra en sus remplir un mandat SEPA autorisant le Prestataire à réaliser ledit prélèvement.

5.3 - Le fait pour le Client d'apposer cette signature électronique constitue une signature qui a, entre la Société et le Client, la même valeur qu'une signature manuscrite et vaut preuve de l'intégralité de la Souscription du Client et de l'exigibilité des sommes dues en exécution du Contrat.

5.4 - La Société se réserve le droit de ne pas valider la Souscription du Client pour tout motif légitime, notamment dans l'hypothèse où :

- elle ne serait pas conforme aux présentes Conditions Générales de Vente ;
- le Client n'a pas renseigné toutes les informations nécessaires au traitement de la Souscription et refuserait de les renseigner après demande de la Société ;
- le paiement est refusé ;
- l'une des précédentes souscriptions du Client n'aurait pas été intégralement payée à échéance ;
- un litige relatif au paiement d'une des précédentes souscriptions serait en cours de traitement ;
- plusieurs éléments graves et concordants feraient peser un soupçon de fraude sur la souscription.

La Société se réserve le droit de refuser toute Souscription pour des motifs légitimes.

5.5 - Les courriels sont envoyés à l'adresse électronique renseignée par le Client.

5.6 - L'abonnement enfant n'est valable que sur les cours enfants inscrits sur le planning.

Toute participation à d'autres cours, non réservés aux enfants, nécessite la souscription à un abonnement classique.

ARTICLE 6 : VALIDITE DES PRESTATIONS

6.1 - Les Prestations (cours à l'unité et cartes au cours) ont une durée de validité indiquée lors de la Souscription, et qui court à compter de leur date d'activation. Les prestations (abonnement annuel, abonnement annuel illimité) ont une durée de validité de 10 mois de septembre à juin, les prestations (abonnement semestriel) ont une durée de validité de 6 mois de janvier à juin.

A ce titre nous vous rappelons la durée de validité des Prestations proposées :

- cours à l'unité : valable 1 mois
- carte de 5 cours : valable 3 mois
- carte de 10 cours : valable 6 mois
- carte de 50 cours : valable 12 mois
- carte de 100 cours : valable 12 mois
- carte mensuelle illimité cours : valable 1 mois
- abonnement annuel adulte : valable 10 mois de septembre à juin
- abonnement annuel enfant/ado : valable 10 mois de septembre à juin
- abonnement annuel illimité : valable 10 mois de septembre à juin
- abonnement semestriel : valable 6 mois de janvier à juin

En tout état de cause, leur validité expirera le dernier samedi du mois de juin de chaque année. Passé ce délai et/ou une fois la durée de validité arrivée à échéance, les crédits non utilisés seront perdus et il ne sera procédé à aucun remboursement ni aucun report sur l'année suivante.

6.2 - Par exception à ce qui précède, sur présentation d'un certificat médical établi par un médecin du sport, et indiquant une contre-indication à la pratique de la pole dance ou de sport aérien, il sera procédé à un décalage de la date limite de validité de la Prestation du Client. Le Prestataire ne pourra tenir compte d'aucune autre raison invoquée par le Client pour décaler la date de validité.

6.3 - Si pour quelque raison que ce soit, la Société venait à consentir un avoir au Client, cet avoir aura une date de validité expressément indiqué par écrit par la Société au Client. Il ne sera cependant pas valable sur les stages, workshops et autres évènements organisés par la Société.

6.4 - En cas de Souscription à un abonnement illimité en cours d'année, son prix sera calculé au prorata du nombre de mois restant avant le 30 juin de l'année en cours avec une possible augmentation de 5% à 30% du prix initiale. En cas de changement de Prestation en cours d'année, le tarif de la nouvelle Prestation sera calculé en fonction des cours déjà pris et dus de la 1ère formule.

ARTICLE 7 : BÉNÉFICIAIRES DES COURS, CARTES ET ABONNEMENTS ET RÉSERVATION POUR UN TIERS

La seule personne habilitée à jouir de la Prestation est celle identifiée par ses nom et prénom dans le profil du Compte créé sur la Plateforme.

Le Client s'engage à ne pas créer ou utiliser d'autres Comptes que celui initialement créé, que ce soit sous sa propre identité ou celle de tiers. Le Client qui souhaite réserver de façon ponctuelle pour autrui devra au préalable prévenir le prestataire par courriel et faire l'objet d'une autorisation expresse et spécifique de la Société.

Le fait de créer ou utiliser de nouveaux comptes clients sous sa propre identité ou celle de tiers sans avoir demandé et obtenu l'autorisation du Prestataire pourra entraîner la suspension immédiate des comptes du Client et de tous les services associés.

La revente de cours, cartes et abonnements est expressément interdite.

L'achat de cartes et abonnements à plusieurs est expressément interdit sauf accord explicite de la Société.

ARTICLE 8 - PROCESSUS DE RÉSERVATION DES COURS

Le Client qui souhaite effectuer une réservation de cours, doit préalablement souscrire à une Prestation sur la Plateforme et suivre la procédure décrite ci-après.

Le Client doit remplir la fiche d'identification sur laquelle il indiquera toutes les coordonnées demandées ou s'identifiera grâce à son Compte s'il en possède déjà un.

Le Client vérifie ses coordonnées, le détail de sa Souscription et son prix total. Les informations et renseignements communiqués par le Client lors de la Souscription engagent celui-ci. En cas d'erreur(s) de saisie, le Prestataire ne saurait être tenu responsable des conséquences que cela engendrerait et/ou de l'impossibilité d'assurer la Prestation.

ARTICLE 9 : MODIFICATION DE RÉSERVATION – ANNULATION

9.1 - Modification ou annulation par le Client

Pour toute modification de réservation (changement de date et/ou horaire, de noms, de nombre de cours, etc.) ou annulation, le Client doit le faire directement depuis son Compte ou s'adresser à la Société par courriel sur contact@poledancebeziers.com et se référer aux conditions d'annulation décrites ci-dessous.

Les réservations de cours collectifs ou particuliers (faisant l'objet d'une confirmation écrite de la part de la Société), peuvent être annulées par le Client sans pénalité, au plus tard douze (12) heures avant l'horaire prévu du cours réservé initialement.

La Société accorde au Client le droit d'annuler sa réservation sans frais, concernant uniquement les événements particuliers (tels que les enterrements de vie de jeune fille,

anniversaires, etc.) et les stages, jusqu'à sept (7) jours avant la date de l'événement.

Au-delà de ce délai, le Client ne pourra prétendre à aucun remboursement de la part de la Société.

9.2- Modification ou annulation par la Société

Si, pour une raison exceptionnelle et motivée, un cours doit être annulé par le Prestataire, le cours sera recredité.

Le Client devant participer à ce cours en sera informé à l'avance, par courriel et SMS.

Le Prestataire s'engage à toujours faire en sorte que le Client puisse rattraper rapidement

le(s) cours ainsi annulé(s).

Le Prestataire se réserve le droit d'annuler le cours au plus tard (3) heures avant l'horaire

prévu du cours, si le nombre de personnes ayant réservé le cours est inférieur à cinq (5)

personnes.

ARTICLE 10 : DROIT DE RÉTRACTATION

10.1 - Conformément à l'article L.221-18 du Code de la consommation, le Client bénéficie d'un

délai de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de

motifs ni à payer de pénalités à l'exception, le cas échéant, des éventuels frais de retour

qui resteront à la charge du Client. Le délai de quatorze (14) jours court à compter de la

date de conclusion du Contrat.

10.2 - Il est rappelé au Client les dispositions du 1° de l'article L.221-28 du Code de la

consommation :

« Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats :

1° De fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et, si le

contrat soumet le consommateur à une obligation de payer, dont l'exécution a commencé

avec son accord préalable et exprès et avec la reconnaissance par lui de la perte de son

droit de rétractation, lorsque la prestation aura été pleinement exécutée par le professionnel ».

2° De fourniture d'une Prestation pleinement exécutée avant la fin du délai de

rétractation et, si le contrat soumet le Client à une obligation de payer, dont l'exécution a commencé avec son accord préalable et exprès et avec la reconnaissance par lui de la perte de son droit de rétractation, lorsque la Prestation aura été pleinement exécutée par le professionnel, le Client ne bénéficiera pas du droit de rétractation tel que mentionné ci-avant.

10.3 - Pour exercer son droit de rétractation, le Client devra notifier à la Société sa décision de rétractation au moyen d'une déclaration écrite dénuée de toute ambiguïté, avant l'expiration du délai de quatorze (14) jours. Un formulaire de rétractation est proposé en annexe des présentes ou le Client peut faire parvenir à la Société tout écrit faisant part de sa volonté de rétractation. En tout état de cause, la décision de rétractation devra être adressée par courrier au siège social de la Société ou par courriel à contact@poledancebeziers.com La Société accusera réception par courriel de la décision de rétractation du Client et procédera au remboursement des sommes versées par ce dernier au plus tard quatorze (14) jours à compter du jour où la Société aura eu connaissance de la décision de rétractation le remboursement se faisant par le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client pour la commande des Prestations, sauf accord contraire des Parties. Ce remboursement se fera sans frais pour le Client.

Si vous vous rétractez au bout de 14 jours, les cours effectués seront calculés au prorata d'une carte de cours et non d'un abonnement. Si votre abonnement ou votre carte au cours ont été réglés dans leur totalité le remboursement sera fait que de moitié de la valeur calculée de rachat.

ARTICLE 11 : RESILIATION, SUSPENSION ET REMBOURSEMENT

A l'exception du droit de rétractation mentionné ci-avant, les Prestations fournies par la Société ne sont ni remboursables, ni échangeables, ni négociables.

11.1 - Résiliation pour justes motifs :

Le Client ne pourra suspendre ou résilier sa Prestation que sur présentation d'un justificatif médical attestant son inaptitude à la pratique sportive (blessure, grossesse, etc.) ou en cas de mutation professionnelle sur présentation d'une attestation de l'employeur.

La suspension ou la résiliation, ne prendra effet qu'à compter de la réception dudit certificat ou de l'attestation, sauf date fixée ultérieurement d'un commun accord, et ne donnera lieu à aucun remboursement, le mois en cours restant dû.

A compter de cette date, il sera impossible d'accéder aux cours. Toute suspension prolonge d'autant la durée de la période initiale d'engagement.

10.2 - Résiliation sans justes motifs :

En cas de demande de résiliation d'un abonnement annuel, d'une carte au cours ou d'un abonnement illimité pour un autre motif que ceux susvisés, le Client s'engage à régler la totalité de sa prestation.

ARTICLE 12 : AFFICHAGE DES PRIX

Les prix sont valables tant qu'ils sont visibles sur le Site, dans la limite des stocks disponibles. La société POLE DANCE SCHOOL se réserve le droit de modifier les prix à tout moment et s'engage à appliquer le tarif en vigueur à la date de validation de la commande, sous réserve de la disponibilité du service commandé à cette date. Les prix sont indiqués en euros toutes taxes comprises. Ils tiennent compte de la TVA applicable au jour de la commande.

ARTICLE 13 : MOYENS DE PAIEMENT

La Société met à la disposition du Client différents moyens de paiement offrant un maximum de sécurité et de garanties :

- Par carte bancaire (Carte Bleue, Carte Visa, Eurocard, Mastercard, American Express) via le site B-Sport, en indiquant directement dans la zone prévue à cet effet (saisie sécurisée par cryptage SSL), le numéro de la carte sans espace entre les chiffres, sa date de validité, ainsi que son code de contrôle.
- Par chèque en euros, compensable dans une banque française, à l'ordre de la société POLE DANCE SCHOOL.
La Souscription est alors réservée pendant sept (7) jours. Au-delà de ce délai, sans réception du chèque, la Souscription sera annulée. La Souscription ne sera traitée qu'à réception du chèque et après validation de l'encaissement du montant en question.
- En espèces, directement au siège social de la Société.
- Par prélèvement bancaire, en remplissant le mandat SEPA disponible sur le Site.

La Société accepte, uniquement pour l'achat de carte de cours ou d'abonnement (en sont donc exclus les stages, workshops ou tout autre évènement), le paiement au moyen de chèques vacances ou e-chèques vacances et ce, dans la limite de la moitié (50%) du prix d'achat.

Le Client garantit à la Société qu'il dispose des autorisations éventuellement nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi par lui, lors de la validation de la Souscription.

Pour les paiements par carte bancaire, certaines vérifications pourront être réalisées par la Société.

Ce traitement automatisé de données a pour finalité de définir un niveau d'analyse d'une transaction et de lutter contre la fraude à la carte bancaire.

La Société est l'unique destinataire des données en rapport avec la Souscription du Client.

La non transmission des données en rapport avec la Souscription empêche l'analyse et donc la réalisation de l'achat.

La survenance d'un impayé au motif d'une utilisation frauduleuse d'une carte bancaire

entraînera l'inscription des coordonnées en rapport avec la Souscription associée à cet

impayé au sein d'un fichier incident de paiement. Une déclaration irrégulière ou une anomalie pourra également faire l'objet d'un traitement spécifique.

En cas de rejet d'un paiement (prélèvement, chèque, etc.), le montant dû devra être réglé sous huitaine par tout autre moyen.

Tant que le compte du Client est débiteur, l'accès au cours lui sera refusé. Faute de régularisation dans les délais ou si les incidences de paiement se répétaient, POLE DANCE SCHOOL se réserve le droit de procéder à une nouvelle tentative de prélèvement des sommes dues et de résilier le Contrat de plein droit aux torts exclusifs du client.

L'intégralité des sommes dues au titre de la totalité du Contrat et ce, jusqu'au terme de la période initiale d'engagement, seront immédiatement exigibles. Tout frais bancaires imputés à la Société sera dû par le Client.

ARTICLE 14 : MODALITES DE PAIEMENT

Par principe les Prestations sont payables mensuellement, selon les modalités suivantes :

- La carte de 25 cours est payable en 5 mensualités.
- Les cartes de 50 cours et de 100 cours sont payables en 10 mensualités.
- L'abonnement annuel et l'abonnement illimité sont payables en 10 mensualités à compter du mois de septembre. En cas de souscription en cours d'année, le prix de l'abonnement reste dû dans sa totalité.
- Les cartes de 25 cours, 50 cours et 100 cours sont mensualisés sur la durée de validité de la Prestation ou le cas échéant, en autant de mois restant pour la réalisation des

prestations avant le 30 juin de l'année en cours

La Société étant affiliée à la Fédération Française de Danse (FFD), le Client devra régler, concomitamment à la première mensualité de sa Prestation, le montant de la licence FFD auprès de la Société, laquelle se chargera de réaliser les formalités s'y rattachant. Si un Client est d'ores et déjà licencié au travers d'une autre structure, il devra en fournir le justificatif au Prestataire.

En tout état de cause, le montant total de la Prestation est, sans exception, dû en intégralité à la Société dès le premier paiement. De ce fait, le Client ne peut interrompre ou bloquer les paiements programmés.

Tout incident de paiement devra être rapidement traité par le Client, et si nécessaire un autre moyen de paiement doit être rapidement proposé à la Société par courriel à l'adresse contact@poledancebeziers.com

Tout incident de paiement non résolu malgré les relances effectuées par la Société entraînera automatiquement l'application de taux d'intérêt au montant légal majoré de 10

points, à partir de la date de l'incident initial de paiement non résolu.

Si le Client n'a pas résolu l'incident de paiement après un délai d'un mois, la Société sera

alors en droit de le poursuivre par tous les moyens légaux à sa disposition.

ARTICLE 15 : EXÉCUTION DE LA PRESTATION

La Société se réserve le droit de refuser la Souscription pour motif légitime et notamment, sans que cette liste soit limitative, en cas d'indisponibilité de la Prestation, de demande abusive du Client, de présomption d'impossibilité pour le Client de contracter ou encore d'intention manifeste par le Client de nuire à la Société.

La Société se réserve également le droit de refuser la Souscription dans le cas d'une erreur typographique manifeste conduisant à l'affichage d'un « vil prix », et ceci au moment de la Souscription passée par le Client.

Enfin, la Société se réserve le droit de refuser la Souscription en cas de litige avec le Client, de non-paiement total ou partiel d'une Prestation antérieure, de refus d'autorisation bancaire lors du processus de paiement en ligne.

ARTICLE 16 : FACTURATION

Une facture sera automatiquement adressée au Client lors de sa Souscription. Celle-ci sera envoyée à l'adresse électronique indiquée par le Client lors de sa Souscription, sauf indication contraire de sa part. Le Client pourra également consulter la facture directement sur son Compte sur la Plateforme.

ARTICLE 17 : RECLAMATIONS

Les contestations ou réclamations du Client devront être émises, dans les deux (2) jours ouvrables suivant la date d'exécution de la Prestation en question. A défaut d'une telle notification le Client sera présumé avoir accepté la Prestation sans réserve, avec renonciation expresse et irrévocable du Client à exercer tout recours contre la Société.

ARTICLE 18 : SERVICE CLIENTELE

Pour toute information ou question, notre Service Clientèle est à votre disposition. Vous pouvez ainsi nous joindre :

Par SMS : +33 (0)6 14 66 51 58

Par courriel : contact@poledancebeziers.com

Par courrier : L'Atelier de Manon - Pole Dance School
280 Rue Félix Nadar
34500 BEZIERS,

ARTICLE 19 : REGLES GENERALES RELATIVE AU DEROULEMENT DU SERVICE

Le client déclare se conformer au règlement intérieur de la société Pole Dance School, affiché au sein de l'école et sur le site web, y adhérer sans restriction ni réserve et respecter l'ensemble des consignes édictées concernant les modalités d'inscription, l'organisation des cours, la ponctualité, le comportement, la tenue réglementaire, les locaux, ainsi que les règles d'hygiène et de sécurité. Tout manquement au règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 20 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – DROIT À L'IMAGE

20.1 - Le Site et tous les éléments, marques, dessins, modèles, logos, graphiques, etc. se trouvant dans le présent Site, ainsi que tous documents fournis au Client par la Société, sont la propriété exclusive de la société POLE DANCE SCHOOL et de ses partenaires, ces derniers ne concédant aucune licence, ni aucun autre droit que celui de consulter le site.

La reproduction ou l'utilisation de tout ou partie de ces éléments est seulement autorisée aux fins exclusives d'information pour un usage personnel et privé, toute reproduction et toute utilisation de copies réalisées à d'autres fins étant expressément interdites.

Toute autre utilisation est constitutive de contrefaçon et sanctionnée au titre de la propriété intellectuelle, sauf autorisation préalable et écrite de la société POLE DANCE SCHOOL.

Tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdit sans un accord écrit et exprès de la société POLE DANCE SCHOOL.

20.2 - La société POLE DANCE SCHOOL est susceptible de diffuser l'image du Client par photographie ou vidéo. Lors de la signature du Formulaire d'Inscription il appartient au Client d'accepter ou non l'utilisation de son image par la Société.

20.3 - Il est rappelé que toutes les chorégraphies et figures, techniques, échauffements et tout autre contenu proposés dans le cadre des Prestations par le Prestataire sont la propriété exclusive de la Société.

Tout Client réalisant une Prestation auprès du Prestataire s'engage à ne rien diffuser hors de l'école et/ou à des fins rentables sans l'autorisation préalable de la Société

ARTICLE 21 : FORCE MAJEUR

La société POLE DANCE SCHOOL ne saurait être en aucun cas tenue responsable de l'inexécution de la réservation en cas de force majeure. De convention expresse, sont aussi considérés comme des cas de force majeure : perturbations, grèves, catastrophes naturelles, guerre, émeutes, incendie, toutes autres catastrophes naturelles, pandémie, même si les conditions d'imprévisibilité, d'irrésistibilité et d'extériorité ne sont pas remplies. Il est expressément convenu que la force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques et que chaque partie supporte la charge des frais qui en découlent.

ARTICLE 22 : IMPRÉVISION

Les présentes Conditions Générales de Vente excluent expressément le régime légal de l'imprévision prévu à l'article 1195 du Code civil pour toutes les opérations de fournitures de Prestation du Prestataire au Client.

Le Prestataire et le Client renoncent donc chacun à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 du Code civil et du régime de l'imprévision qui y est prévu, s'engageant à assumer ses obligations même si l'équilibre contractuel se trouve bouleversé par des circonstances qui étaient imprévisibles lors de la conclusion de la vente, quand bien même leur exécution s'avèrerait excessivement onéreuse et à en supporter toutes les conséquences économiques et financières.

ARTICLE 23 : RESPONSABILITE

La société POLE DANCE SCHOOL, dans le processus de vente en ligne, n'est tenue que par une obligation de moyen ; sa responsabilité ne pourra pas être engagée pour tout dommage résultant de l'utilisation du réseau internet tel que perte de données, intrusion, virus, rupture du service, ou autres problèmes involontaires.

Dans l'éventualité où la société POLE DANCE SCHOOL se trouve dans l'impossibilité d'exécuter le service commandé lors de la réservation, elle s'engage à offrir au client un autre service de qualité égale ou supérieure, et à prendre éventuellement à sa charge toute différence de prix qui en découlerait. La société n'est tenue à l'égard du client que d'une obligation de moyen et non de résultat.

En ce qui concerne les réservations faites pour satisfaire les besoins professionnels, la société POLE DANCE SCHOOL n'encourra aucune responsabilité pour tous dommages indirects du fait des présentes, perte d'exploitation, perte de profit, dommages ou frais, qui pourraient survenir. La société tient par ailleurs à préciser au client, que sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels encourus lors du déroulement du service dans les locaux préposés.

ARTICLE 24 : CRYPTOLOGIE

Le site Internet de la société POLE DANCE SCHOOL fait l'objet du système sécurisé Optimal Payments qui utilise le protocole de sécurisation SSL (Secure Socket Layer) pour crypter les coordonnées bancaires du client. Toutes les réservations passées sur « www.poledancebeziers.com » peuvent être contrôlées par la société POLE DANCE SCHOOL et notre plateforme BSport. Dans ce cadre, la société peut également être amenée à demander, par courriel, au client tous les justificatifs nécessaires à l'exécution de la réservation, pièce d'identité, justificatifs de domicile, etc.

ARTICLE 25 : SIGNATURE ELECTRONIQUE

Tout bon de commande signé du client par « double clic » constitue une acceptation irrévocable qui ne peut être remise en cause que dans les cas limitativement prévus dans le présent contrat. Le « Double Clic » associé à la procédure d'authentification et de non-répudiation du client lors de sa commande et à l'acceptation des présentes conditions générales de vente constitue une signature électronique au sens de l'article 1316-4 du Code Civil qui dispose : « Lorsqu'elle est électronique, elle consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache. La fiabilité de ce procédé est présumée, jusqu'à preuve contraire, lorsque la signature électronique est créée, l'identité du signataire assurée et l'intégrité de l'acte garantie, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat. »

ARTICLE 26 : PREUVE

Les registres informatisés, conservés sur les serveurs de la société POLE DANCE SCHOOL ainsi que sur les serveurs de ses établissements bancaires, seront considérés comme les preuves des communications, des réservations et des paiements intervenus entre les parties.

ARTICLE 27 : CONSERVATION ET ARCHIVAGE DES DOCUMENTS

L'archivage des données des transactions est effectué sur un support fiable et durable, conformément à l'article 1348 du Code civil Français. Il est donc effectué en conformité à la norme AFNOR Z 42-013 portant sur la conception et l'exploitation de systèmes informatiques en vue d'assurer la conservation et l'intégrité des enregistrements stockés dans ces systèmes.

ARTICLE 28 : INFORMATIONS NOMINATIVES

Tout utilisateur dispose d'un droit de vérification de l'exactitude de ces données, et pourra en demander la rectification ou la suppression en écrivant à la société POLE DANCE SCHOOL à l'adresse suivante : 280 Rue Félix Nadar 34500 BEZIERS, Les informations et coordonnées qui concernent le client sont confidentielles. Elles sont utilisées pour le traitement des réservations et pour lui adresser des informations sur des produits analogues à ceux fournis précédemment. Le client a la possibilité de s'opposer sans frais, hormis ceux liés à la transmission du refus, et de manière simple, à l'utilisation de ses coordonnées et ce, chaque fois qu'un message lui est adressé. Pour ce faire, il lui suffit d'écrire à l'adresse suivante : L'ATELIER DE MANON - POLE DANCE SCHOOL - 280 Rue Félix Nadar - 34500 BEZIERS

ARTICLE 29 : INTEGRALITE DU CONTRAT

Les présentes Conditions Générales de Vente expriment l'intégralité des obligations des Parties. Aucune condition générale ou spécifique communiquée par le Client ne pourra s'intégrer aux présentes CGV.

Si l'une des dispositions des Conditions Générales de Vente venait à être déclarée nulle ou sans effet, de quelque façon et pour quelque motif que ce soit, ladite disposition serait réputée non écrite sans que cela n'affecte la validité des autres stipulations ni n'entraîne leur nullité.

La clause déclarée nulle et/ou non valide sera remplacée par une clause qui se rapportera le plus, dans son contenu, à la clause initialement arrêtée en se conformant à l'intention initiale des Parties

ARTICLE 30 : NON RENONCIATION

Le fait pour la société de ne pas se prévaloir d'un manquement par le client, à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

ARTICLE 31 : LOI APPLICABLE – LITIGES

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises à la loi française, conformément aux directives européennes, nonobstant toute règle relative aux conflits de lois. En cas de litige, les Parties privilégieront le règlement à l'amiable. Tout litige relatif à l'interprétation, la validité, l'exécution ou la résiliation du présent contrat, de ses conséquences ou de ses suites, entre la société L'Envolée Pole Dance Studio et un Client considéré comme consommateur, sera porté devant les Tribunaux français, conformément aux dispositions de l'article 46 du Code de Procédure Pénale. Pour toute relation contractuelle entre la société POLE DANCE SCHOOL et un Client ayant la qualité de professionnel, l'attribution des juridictions compétentes est confiée au Tribunal de commerce de BEZIERS. En tout état de cause, le Client pourra recourir à la médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (article L.612-1 du Code de consommation), des instances de médiation sectorielles existantes ou à tout mode de règlement alternatif des différends en cas de contestation.

ANNEXE - FORMULAIRE DE RÉTRACTION

Veillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.

A l'attention de la société :

POLE DANCE SCHOOL située 280, Rue Félix Nadar – 34500 BEZIERS
Téléphone : +33 (0)6 14 66 51 58
Courriel : contact@poledancebeziers.com

Je soussigné(e) : _____

Demeurant : _____

vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation de service

suiivante : _____

souscrite le : _____

Fait le _____

A _____

Signature du consommateur de L'ATELIER de MANON – POLE DANCE SCHOOL